



Actes du séminaire des 14 et 15 décembre 2017, organisé par Ritimo

Introduction - Résistances numériques : l'approche de Ritimo	1
Table-ronde 1 – De la propriété intellectuelle à la mise en comn	nuns 3
Table-ronde 2 – Quelles résistances numériques de la société c tentations liberticides des oligopoles et des États ?	
Table-ronde 3 – Moins de dépendance, plus d'autonomie technologique pour les associations	•

Avec le soutien de :









Introduction générale

Bernard Salamand, délégué général de Ritimo

Le réseau Ritimo a été créé dans les années 1980 afin de thésauriser de la documentation au service des acteurs de la solidarité internationale, de la transformation sociale, des droits, de la protection de l'environnement et de l'hospitalité de la planète à l'égard des humains.

Dans sa fonction de documentaliste, Ritimo été directement touché par l'essor et la puissance des « outils numériques », et par la vitesse et la facilité avec lesquelles ils favorisaient le partage de l'information. Il a également été bousculé par l'émergence et le déploiement de Google, devenu en quelques années le plus grand centre de documentation du monde. Mais s'il met à disposition une grande quantité de paroles, Google trie et gère selon ses propres intérêts ce que l'on appelle le « bruit » – à savoir les informations qui, en documentation, ne sont pas forcément demandées par l'utilisateur – et accentue l'audience de paroles d'acteurs déjà puissants. À l'inverse, Ritimo rend audibles et valorise les paroles et les aspirations de citoyen.ne.s en lutte pour leurs droits dans des endroits de la planète dont on n'entend pas forcément parler.

L'évolution du numérique a également fait évoluer le rôle d'appui de Ritimo à ses associations membres, vers la montée en compétences et en capacités au plan technologique. Cela s'est d'abord traduit par un accompagnement afin de les aider à s'équiper, et se poursuit aujourd'hui par le partage de ressources en faveur de ces associations, souvent de taille modeste et gérées par des bénévoles n'ayant pas forcément la culture de la technologie ni la vitesse d'appropriation nécessaire pour rester « performants » avec de tels outils. Ritimo entend aussi faire vivre l'idée que l'information est un bien commun à préserver, à l'heure où certains opérateurs de l'Internet jouent le jeu inverse. Pour cela, ses associations membres continuent à se répartir, comme elles le font depuis toujours, un travail de « dépouillement », c'est-à-dire de référencement d'articles ou d'ouvrages, dans une optique de partage de l'information.

À mesure que grossit cette autoroute de l'information et qu'augmente la puissance d'échange de données, les « péages » (équipement, fournisseur d'accès, etc.) se sont multipliés, dont le coût pour les petites associations et les groupes informels en lutte dans le monde n'est pas anodin. Une autre façon de payer est d'accepter d'être scruté, espionné, en abdiquant son intimité ou la confidentialité de ses données. Tout cela contribue à alimenter une dépendance technologique vis-à-vis de certains acteurs du réseau global, de fabriquants de matériel ou de propriétaires de logiciels. Quand on a investi dans un système, on en est souvent prisonnier, d'autant plus quand on est « petit ». Cette question est mal comprise ou mal connue de ces acteurs, qui ne perçoivent pas forcément ou pas assez fortement toutes les implications en termes de

droits fondamentaux – et notamment de droit d'agir, pour les espaces critiques, les collectifs non-gouvernementaux, les lanceurs d'alerte, etc.

Devant ces constats, Ritimo a, depuis une dizaine d'années, réalisé des publications, des formations, des séminaires, où se croisent un milieu *geek*, de bidouilleurs, de hacktivistes, qui connaît l'envers du décor et souhaite donner plus de sens à ses connaissances, et un milieu d'acteurs de transformation sociale qui voudrait être outillé et bénéficier de conseils, voire de conscience, sur ces sujets. Fin 2014, Ritimo publiait ainsi un numéro de sa revue *Passerelles* intitulé « Pour une information et un Internet libres : journalistes indépendants, médias associatifs et hacktivistes s'engagent » (www.ritimo.org/Pour-une-information-et-un-Internet-libres-journalistes-independants-medias) puis, début 2016, un guide pratique « S'informer, décrypter, participer » (www.ritimo.org/s-informer-decrypter-participer) proposant des pistes pour s'orienter dans le « brouillard de l'information ». Le séminaire d'aujourd'hui se situe dans la continuité de ces activités.

Table ronde 1 - Partage

De la propriété intellectuelle à la mise en communs

INTERVENANT-E-S:

Lionel Maurel - Juriste et bibliothécaire

Stéphane Couture – Chercheur en communication numérique, Université de York (Toronto)

Gaëlle Krikorian – Sociologue et membre de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux

Animation: Florian Cornet, Ritimo

La question de la propriété intellectuelle se pose avec toujours plus d'acuité à mesure que se déploient le monde numérique et Internet. Malgré le constat d'une impuissance, ou en tout cas d'une lutte inégale face à des pouvoirs économiques puissants, déterminés et coalisés, la sphère citoyenne dispose de leviers pour agir. Au-delà même du numérique, certaines pratiques témoignent d'une mobilisation croissante. Reste à sortir de la marge et à changer d'échelle. Un enjeu qui intéresse directement le monde associatif.

ÉTAT DES LIEUX

Aperçu historique

Les débuts de l'ère d'Internet ont rapidement mis un terme aux espoirs d'ouverture et de commun que portait Tim Berners-Lee, l'inventeur des protocoles du web (html, liens hypertextes...). Selon ces principes, dans la mesure où cela était techniquement faisable et même facile, chaque page devait ainsi proposer un bouton « modifier » pour permettre à chaque utilisateur d'apporter sa contribution. Hélas, ces principes se sont très tôt évaporés – à l'exception notable de Wikipédia. « Ça met une tension entre ce qui est possible au plan technique mais pas d'un point de vue juridique : si vous modifiez une page, vous violez le droit d'auteur de celui qui l'a créée », indique Lionel Maurel. La question des droits d'auteur est emblématique du virage nettement moins sympathique pris d'emblée par la Toile. Les tenants d'un Internet libre en ont pris la mesure, à l'image de John Perry Barlow, poète et militant libertaire, auteur en février 1996 d'une « Déclaration d'indépendance du cyberespace » dans laquelle il déclarait : « Gouvernements du monde industriel, vous géants fatigués de chair et d'acier, je viens du Cyberespace, le nouveau domicile de l'esprit. Au nom du futur, je vous demande à vous autres du passé de nous laisser tranquilles. Vous n'êtes pas les bienvenus ici. Vous n'avez pas de souveraineté où nous nous

rassemblons ». Par ce texte fondateur de nombreuses résistances ultérieures, il manifestait le rejet de la souveraineté étatique et de la mainmise du secteur privé sur ce cyberespace naissant, à la fois prometteur mais déjà menacé.

Cette même année éclatait en France la première affaire de droits d'auteur sur Internet, autour de l'adaptation en ligne, par un admirateur de Raymond Queneau, de ses « Cent mille milliards de poèmes ». Considérant que ce site Internet constituait une représentation de l'œuvre – or le droit de représentation, tout comme le droit de reproduction, relève du droit d'auteur –, le juge a tranché en faveur des descendants de l'écrivain et ordonné la fermeture du site. « D'un seul coup, tout le code de la propriété intellectuelle s'est propulsé sur le web. Et on est arrivé à cette opposition entre ce que le numérique permet, et le droit », explique Lionel Maurel. Dans les années qui suivent, cette orientation va s'élargir à « tous les domaines fondés sur de la technologie, du savoir, de la connaissance », spécifie Gaëlle Krikorian. Qu'il s'agisse des médicaments ou du vivant, on observe tout un ensemble de domaines où « des droits de monopole se sont développés depuis 30 ans », en même temps que la durée de la protection s'allongeait.

Cela a suscité de vives résistances dans le monde du numérique, fondé sur le partage et la transformation des œuvres que le juriste américain Lawrence Lessig considérait comme les moteurs de la création. Estimant que l'environnement numérique ne se référait pas uniquement au droit, celui-ci a affirmé : « Code is Law. » Loin d'être naïf, il avait cependant « prédit la réaction des industries culturelles qui ont besoin que le récepteur soit passif », et imaginé qu'elles commenceraient par « essayer de durcir la loi avant de taper dans le code, rapporte Lionel Maurel. Et c'est ce qui s'est passé, car le droit ne marche pas. »

Dès le début des années 1980, la résistance numérique est passée par la promotion des communs et en particulier par le développement de la notion de logiciels libres, dont Stéphane Couture rappelle les quatre libertés fondamentales : étudier leur fonctionnement et accéder au code source ; redistribuer des copies ; améliorer et distribuer des améliorations ; exécuter le logiciel pour n'importe quel usage. Dans le prolongement de cette dynamique est apparu le système de « *Copyleft* » qui, en opposition à celui de « *Copyright* », autorisait chacun à partager l'œuvre créée, et devait notamment déboucher sur la licence « *Creative commons* ».

Un droit à sens unique

Ces innovations ont émergé dans un contexte juridique qui s'est emballé après des années de stagnation. « En France, le code de propriété intellectuelle est né en 1957 et n'avait pas changé jusqu'aux années 1990 », précise Lionel Maurel. En 2001, la directive européenne sur les droits d'auteur a injecté la notion de DRM (Digital rights management / Gestion des droits numériques), c'est-à-dire des verrous numériques permettant de contrôler l'usage des œuvres de façon bien plus forte que dans l'environnement physique, par exemple en empêchant la copie des ouvrages ou en

fournissant à l'éditeur des informations sur les pages lues. En 2009, la loi Hadopi est venue compléter l'arsenal légal hexagonal, confirmant l'influence « extrêmement négative » de la France sur le renforcement des droits d'auteur. « C'est le foyer de diffusion de droits d'auteur les plus longs possibles », soutient Gaëlle Krikorian. En revanche, la tentative de mise en place de l'Acta (accord commercial anti contrefaçon), qui devait contraindre les acteurs de l'Internet à « coopérer » avec les industries du divertissement pour surveiller et censurer les communications en ligne, s'est heurtée à une résistance aussi vive qu'organisée, qui a abouti à son rejet par le parlement européen en juillet 2012.

Cette petite victoire, aussi heureuse soit-elle, n'a pas stoppé une tendance massive à l'extension des droits au profit de l'industrie culturelle. « On ajoute de nouveaux droits aux éditeurs. [...] D'un côté, on a des petits acteurs et des citoyens, et de l'autre des grosses multinationales », expose Gaëlle Krikorian. La stratégie d'extension des normes souhaitée par ces entreprises et mise en œuvre par les États passe désormais par les accords de libre-échange, qui permettent d'imposer plus largement des règles sur les droits de propriété intellectuelle et tendent à homogénéiser le cadre légal. « Le modèle capitaliste [...] n'est plus uniquement industriel : il cherche à s'approprier le savoir et l'information », analyse la sociologue. Les évolutions jouent en sa faveur. Les discussions récentes autour de la révision de la directive sur les DRM ont ainsi donné lieu à un bras de fer entre les opposants et les tenants du partage sur Internet, que ces derniers ont perdu.

Et, juge Lionel Maurel, « les industries culturelles poussent des solutions très inquiétantes », telles qu'une surveillance automatique destinée à empêcher les internautes de partager les œuvres protégées. Or, si la loi autorise des usages du type détournement parodique, un robot n'est pas à même de saisir cette nuance. Si elle était adoptée par le parlement européen, cette disposition renverserait la charge de la preuve : il reviendrait à l'utilisateur de prouver qu'il a fait un usage légal de l'œuvre, voire de déclencher un procès pour prouver sa bonne foi – une solution souvent hors de portée pour un individu. Une autre piste envisagée consisterait à considérer comme une infraction le fait d'établir un lien hypertexte vers un contenu posté illégalement sur Internet. On en arrive donc aujourd'hui à ce point de bascule redouté par Lawrence Lessig : « Ils n'ont pas réussi à bloquer l'usage par le droit, donc ils frappent dans le code ». Lionel Maurel constate que « les ayants droit et industries culturelles se sont coalisés pour plaider auprès des décideurs, [...] et c'est très difficile de contrebalancer l'influence des acteurs économiques ».

Ce glissement s'est partout opéré avec l'aval et sous la houlette de l'État, en vertu du principe que les monopoles favoriseraient la création et l'invention. « L'État a accepté progressivement que la défense de l'intérêt général devienne la défense des intérêts des gros agents économiques », affirme Gaëlle Krikorian. Or, 10 % seulement des artistes vivent des droits d'auteur. « Ce sont donc en réalité les très gros acteurs qui en profitent et qui font du lobbying. » Cette position de force a été renforcée par la directive européenne sur le

secret des affaires, adoptée en 2016 et en cours de ratification, qui permet aux industriels d'affirmer, sans devoir fournir plus de précisions, que des informations sensibles ont été utilisées. L'obtention par les industriels de nouveaux droits bénéficie aussi de la passivité des citoyens qui « internalisent l'idée selon laquelle ce sont des données sensibles [...] importantes pour les entreprises », estime Gaëlle Krikorian, qui encourage à « agir avant que ce soit dans la loi ». Cette approche préventive est d'autant plus nécessaire que plane la menace d'une dérive « sur la surveillance étatique, [...] encore plus grave que sur la propriété intellectuelle », pointe Lionel Maurel.

QUELLES RÉSISTANCES EFFECTIVES ?

Les communs en question

La thématique des biens communs, très travaillée en France en particulier, rend concrète l'hypothèse d'une économie basée ni sur la gestion commerciale, ni sur la gestion étatique. Dans le champ du numérique, les logiciels libres font figure d'emblème en la matière. L'analyse conduit cependant à relativiser cette appréciation. La chercheuse et prix Nobel d'économie américaine Elinor Ostrom, qui s'est intéressée à la problématique des communs dans les domaines des ressources naturelles et de la connaissance, a ainsi pointé les risques d'enclosures – c'est-à-dire de fermeture et de contrôle du bien – dans l'environnement numérique. Stéphane Couture partage son analyse. « Mon argument est que le renforcement de la propriété intellectuelle peut participer à cette enclosure, mais aussi que se développent d'autres méthodes de contrôle non basées sur la propriété intellectuelle mais pouvant être associées à l'enclosure », avancet-il.

Le chercheur québécois illustre son affirmation par le décryptage comparé de deux systèmes informatiques, Debian et RedHat, basés tous deux sur Linux et assez équivalents en termes de fonctionnalités, mais développés dans des cadres différents. Debian (www.debian.org) est le fruit d'un collectif doté d'une gouvernance démocratique et fondé sur un contrat social, une constitution et une charte, avec un responsable de projet élu à la majorité et des mécanismes de contre-pouvoir accessibles aux développeurs. Le projet RedHat (www.redhat.com) est quant à lui porté par une entreprise privée dont la stratégie vise à reprendre les contributions de la communauté pour les intégrer au projet payant. Si l'entreprise dispose d'un conseil consultatif ouvert, elle conserve un droit de veto sur les décisions et contrôle le projet par des droits d'auteur appliqués non au code source, qui est libre, mais à la marque. En fin de compte, l'entreprise garde le contrôle sur l'orientation du projet et sur le noyau.

Dans la sphère plus ostensiblement capitaliste, Stéphane Couture évoque le cas d'Android, dont le noyau est mis sous licence libre pour bénéficier de contributions plus larges, mais dont Google conserve le contrôle grâce à différentes dispositions (détaillées

sur le site <u>arstechnica.com</u>: <u>https://arstechnica.com/gadgets/2013/10/googles-iron-grip-on-android-controlling-open-source-by-any-means-necessary</u>)</u>. Bien qu'Android reste un logiciel libre, Google a mis en place des modalités rendant difficile la création d'un système alternatif et créant un système de dépendance. Quant au géant Microsoft, il est devenu « *un des grands contributeurs à l'open source, alors qu'il y a quelques années les logiciels libres étaient contre Microsoft* », signale Stéphane Couture.

Ayant mis en évidence ce décalage entre la culture du partage symbolisée par les logiciels libres et la réalité constatée, le chercheur recommande, dans la réflexion sur les résistances numériques, de « ne pas défendre l'open source et les logiciels libres de façon générale » et de « prendre en compte [leur] récupération capitaliste ». Selon lui, la distinction par type de gouvernance s'avère plus juste et pertinente. « Dans le logiciel libre, il y a gouvernance privée et démocratique. [...] Entre une entreprise privée et une association, l'orientation n'est pas la même. » Pour Lionel Maurel, aucun problème ne se pose tant qu'une entreprise ne cherche pas à faire passer son projet pour du bien commun. La vigilance s'impose surtout vis-à-vis de formes de gouvernance qui seraient collectives mais pas démocratiques, à l'image de Linux qui reçoit « trop de contributions d'entreprises privées » et dont le « caractère de biens communs devient problématique ».

Bernard Salamand (délégué général de Ritimo) voit dans l'échelle de développement des logiciels une des données du problème : « Quand c'est une échelle artisanale, c'est possible, à plus grande échelle ça devient plus compliqué. » Mais pour Stéphane Couture, cela ne doit pas constituer un obstacle. « Si on veut parler de résistance ou de changement de système, il faut changer d'échelle », lance-t-il en rappelant l'exemple réussi de Debian. D'autres projets retiennent son attention : l'hébergeur web et fournisseur de logiciels libres québécois Koumbit.org, organisé en coopérative de travailleurs où les décisions sont prises de manière démocratique, ou bien le projet américain RiseUp.net, qui propose aux mouvements sociaux et militants un hébergement, un service de courriel, un chat et un VPN (virtual private network), et basé lui aussi sur une gouvernance démocratique et collective ainsi que sur le Copyleft. Stéphane Couture s'intéresse également aux organismes de télécom communautaires (community networks) qui proposent « un Wi-Fi contrôlé par la communauté, se basant sur des logiciels libres gouvernés de façon démocratique ».

Construire l'alternative

Les coups de boutoir répétés contre les libertés, illustrés actuellement par la révision de la DRM, ont de quoi inquiéter. « On a perdu toute chance qu'il y ait des points positifs dans cette directive », d'après Lionel Maurel. La seule marge de manœuvre reste désormais la suppression de quelques points négatifs, avec le soutien de certains États, mais les délais sont serrés puisque le vote final interviendra début 2018. Dans cette dernière ligne droite, Lionel Maurel invite à interpeler les députés via le site de la Quadrature du Net (www.laquadrature.net). Évoquant la victoire européenne sur l'Acta en 2012, Gaëlle

Krikorian souligne l'impact d'une large coalition citoyenne face à l'alliance des industriels. « On a bloqué le système avec des outils démocratiques », souffle-t-elle. Sans en minimiser la portée, il lui semble toutefois primordial de passer « d'une logique de résistance à une logique plus positive de construction, de proposition d'alternatives ». En somme, d'élaborer notre propre agenda, et un agenda positif, face à un modèle capitaliste voué à « aller dans le mur ».

Les communs font partie de ces alternatives à bâtir. Ils présentent l'avantage évident de rassembler des acteurs divers autour de la gouvernance d'une ressource (forêt, eau, savoir, télécom, transport...) afin d'en assurer la pérennité. Ce modèle permet d'« acculturer les gens aux communs en prêchant, mais aussi en leur faisant faire des choses – en en faisant des commoners », salue Gaëlle Krikorian. De ces pratiques naît une culture du partage qui se répand dans les villes, dans les campagnes et sur Internet. En témoigne par exemple l'expérimentation menée à Plaine-Commune, visant à promouvoir et favoriser les activités contributives. Dans tous les cas, « c'est complexe et il n'y a pas de solution miracle, reconnaît Gaëlle Krikorian. Ça veut dire développer de l'intelligence collective et réfléchir à la façon de s'organiser pour produire cette culture du partage. »

Agir en partant de besoins très concrets permet de réunir des acteurs d'horizons différents afin de « travailler collectivement pour produire une contre-culture et s'organiser politiquement ». Ces réflexions collectives s'articulent autour du mode de gouvernance, du partage du pouvoir... « Ça ne se décrète pas, ça se travaille et ça s'organise », lance Gaëlle Krikorian. Ce travail au cas par cas voit notamment s'affronter les partisans d'un mouvement des communs géré de façon horizontale et réellement collective, et les adeptes d'une approche pyramidale jugée plus efficace. Mais cette culture du partage tant plébiscitée bute à la fois sur des résistances, y compris – et de manière parfois tenace – dans la sphère éducative et scientifique, et sur des dévoiements – à l'image de cette « économie du partage » revendiquée par Uber pour qualifier une activité en réalité purement lucrative.

Quoi qu'il en soit, ces initiatives et débats riches et nécessaires contribuent à forger une force à même de « se confronter à l'État pour lui rappeler ses devoirs », pense Gaëlle Krikorian. La mobilisation citoyenne autour de l'accueil des migrants, à Paris, en est une illustration. Mais l'enjeu est plus global : il touche au désengagement de l'État au profit du secteur privé, et en particulier des multinationales. Pour Gaëlle Krikorian, la nécessaire transformation du système n'implique pas de « tout jeter d'un coup » ou de « remplacer l'État », mais de « construire les alternatives » et « d'agir en articulation » – c'està-dire en collaboration comme en confrontation.

Se coaliser pour peser politiquement

Construire un agenda permettant de créer un rapport de force exige, à un moment donné, de rassembler des énergies trop souvent dispersées. Dans cette optique, le secteur associatif a naturellement un rôle à jouer, qu'il a quelque peu délaissé, s'agissant notamment de la problématique de la propriété intellectuelle. Les trop faibles réactions et soutiens en faveur d'Edward Snowden soulignent aussi la trop faible importance accordée aux questions de propriété intellectuelle et notamment de droits d'auteur. « On aurait tort de ne pas s'intéresser au sujet, car les industriels continuent à s'y intéresser et à pousser des évolutions qui, si on ne les arrête pas, vont radicalement changer nos usages du numérique », souligne Lionel Maurel. Les ayants droit et les industries culturelles se sont en effet coalisés pour plaider auprès des décideurs. Sans une mobilisation symétrique de la société civile, il sera difficile de contrebalancer leur influence.

Les associations sont d'autant plus fondées à agir qu'elles contribuent directement à de nombreux communs. Un participant, membre d'une Scop, explique ainsi que celle-ci « développe des logiciels libres et des briques logicielles en fonction de ce que demandent [ses] partenaires ». Parmi eux, les associations donnent un certain nombre d'orientations quant aux outils à développer. Autrement dit, poursuit-il, « l'offre est assez mûre pour que les associations puissent exprimer un besoin et se demander comment faire pour y répondre. [...] Aujourd'hui, on a les connaissances nécessaires pour créer nos propres outils, hors du marché privé, dans le cadre des communs. »

Avec la fin des contrats aidés, de nombreuses structures associatives contribuant aux communs vont être fragilisées : il s'agit là d'un objet de lutte supplémentaire, qui doit s'insérer dans une bataille plus globale. Comme l'affirme un participant, la situation dans le domaine du numérique est « le parallèle de ce qui se passe dans le monde économique ». À ce titre, Gaëlle Krikorian pointe le fait que le secteur privé « absorbe énormément d'investissements publics, [mais] produit des richesses qui ne sont pas partagées ». De plus, ce soutien public est invisibilisé, de telle sorte que l'on peut facilement croire que l'industrie prend une part active dans la recherche. Il convient d'exiger non seulement une réelle transparence, mais aussi un retour sur l'investissement colossal que représente l'argent public versé aux entreprises. Ainsi en est-il de l'industrie pharmaceutique qui, bien que largement financée par de l'argent public, innove peu et restreint l'accès à l'innovation quand elle existe. « Ça amène à repenser l'équilibre entre ce qu'on donne et ce qu'on récupère », signale Gaëlle Krikorian, tout en reconnaissant la difficulté à « changer les politiques publiques sur des questions qui impliquent l'industrie ». Malgré les obstacles qui s'accumulent, elle s'avoue « plus optimiste qu'il y a 15 ans parce que le voile se dissipe un peu. [...] On arrive à faire entendre des choses que l'on n'arrivait pas auparavant. ». De plus, les acteurs de la société civile se montrent plus offensifs dans cette bagarre culturelle pour interpeller l'État sur le déplacement du curseur du côté de l'intérêt privé et pour « revendiquer [qu'il] fasse son iob ».

On en revient à la question des droits d'auteur, évoquée au début de la table ronde, et qui doit avoir sa place dans cette interpellation. Le système actuel est « structurellement fait pour rémunérer quelques rares auteurs », juge Lionel Maurel, au détriment d'une écrasante majorité oubliée. « On reste dans le paradigme selon lequel, en tant qu'auteur,

on doit être rémunéré de ce travail d'auteur », soulève Stéphane Couture. Constatant elle aussi que la plupart des artistes vivent non des droits d'auteur, mais de la combinaison de différents systèmes (salariat, intermittence, enseignement, royalties...), Gaëlle Krikorian interroge : « Quelles modalités imaginer ? Quel salariat, quelle protection sociale ? » Comme Stéphane Couture, Bernard Salamand suggère la mise en place d'un revenu minimum garanti, qui assurerait une rémunération à tous les sociétaires de la Sacem indépendamment de leurs chiffres de ventes. Une position logique, mais à rebours des politiques actuelles.

CONCLUSIONS

Plusieurs questions se posent, notamment celle de l'échelle la plus adéquate pour gérer ces alternatives. « On peut aspirer à un fonctionnement strictement local, mais dans la santé ou les technologies complexes, on a un besoin industriel dont l'échelle dépasse le local », estime Gaëlle Krikorian. Stéphane Couture juge pour sa part nécessaire de « penser à un niveau plus systémique », en termes d'« alternative au système capitaliste ». Tout en saluant le succès de « tentatives de plaidoyer tournées vers l'État », Lionel Maurel pense que « les villes sont une bonne échelle sur la question des communs ». Évoquant la possible réforme du Conseil économique, social, et environnemental, il suggère que celui-ci « s'élargisse aux communs : ce pourrait être intéressant ». Le principal, d'après lui, est de ne rien lâcher, et surtout de ne pas « sortir de la technique », comme le prônent les mouvements régressifs : « Ce serait abandonner l'outil à l'adversaire. » Citant Bernard Stiegler, il rappelle que les technologies numériques ont deux faces : l'une toxique, l'autre bénéfique, car elles permettent aussi de « démarchandiser » certaines choses, à l'instar de Wikipédia, plus grande base de données mondiale... créée sans argent.

« Nous avons beaucoup de travail devant nous, confie Gaëlle Krikorian. Il est important d'avoir notre propre agenda et des objectifs qui nous font rêver, plutôt [...] qu'essayer de limiter les dégâts. » Face aux programmes idéologiques tels que la propriété intellectuelle, il faut « proposer aux gens des alternatives en tant qu'idées et pratiques, et les impliquer en leur faisant faire, pour qu'ils les éprouvent. »

Table ronde 2 – Liberté

Quelles résistances numériques de la société civile face aux tentations liberticides des oligopoles et des États ?

INTERVENANT-E-S:

Veridiana Alimonti - Intervozes, Brésil

Julie Gommes - Experte en cybersécurité

Sylvain Steer - Juriste et membre de l'Observatoire des Libertés et du Numérique

Animation: Bernard Salamand, Ritimo

Les menaces des grandes entreprises du numérique et les tentations liberticides des États sont une réalité qui mérite d'être mieux appréhendée et connue des citoyens. Différents outils permettent aujourd'hui d'adopter des comportements numériques plus précautionneux, et ainsi contrecarrer les projets visant à surveiller, contrôler, voire restreindre les libertés.

UNE CONVERGENCE DES MENACES

L'agenda caché des multinationales

Un mot symbolise à lui seul les menaces que le secteur privé fait peser sur les libertés individuelles: GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft). À elles seules, ces cinq multinationales implantées dans le monde entier concentrent des richesses importantes et un pouvoir de plus en plus étendu – dans le domaine numérique bien entendu, mais aussi dans la proximité avec une sphère politique qu'elles influencent de plus en plus. On peut légitimement s'inquiéter de voir ces entreprises se lancer dans des activités parallèles éloignées de leur cœur de métier mais à fort enjeu, à l'instar de Google dans le secteur médical ou de Microsoft dans celui de la défense. Mais il faut d'autant plus se préoccuper de la partie immergée de leur activité que celle-ci présente parfois des airs de gratuité. Ces entreprises tirent en effet l'essentiel de leur richesse non de ce que nous leur achetons, mais de ce que nous leur livrons à notre insu. Quand ils utilisent leurs services, les internautes laissent en effet une quantité de traces données de connexion, formulaires de recherche, historiques de déplacements, etc. pouvant se monnayer très cher. Le documentaire « Nothing to hide¹ » met clairement en lumière la façon dont les métadonnées que nous générons parlent pour nous. « C'est hyper intrusif, assène Julie Gommes. Mais beaucoup de gens se disent : "je n'ai pas grand-

Réalisé en 2016 par Marc Meillassoux et Mihaela Gladovic. À voir sur : https://youtu.be/djbwzElv7gE.

chose à cacher". »

Le problème, c'est que même si nous n'avons rien de confidentiel à cacher, nous avons beaucoup à révéler sur nous – nos goûts, pensées, activités, mais aussi des données médicales, sociales ou encore politiques. « Ça fait assez peur », confie Julie Gommes. Car cette « masse énorme de data dont [ces entreprises] se servent pour affiner vos profils » les met en capacité de livrer des informations clés aux autorités. Cela a déjà permis « d'arrêter des personnes en Égypte grâce aux contenus récupérés sur Skype », relate Julie Gommes. Si « un jour tel pays [a] besoin de ces profilages, ces entreprises permettront de fournir ces données ». Et l'avenir sourit à ces pratiques, car il y a pour l'internaute « un côté simple d'utilisation, mais aussi un côté servitude volontaire », quand bien même « on ne peut pas ne pas savoir qu'ils vont utiliser nos données ».

La loi en renfort... du pouvoir

En France, il a fallu attendre l'attentat contre Charlie Hebdo, en janvier 2015, pour voir évoluer la législation sur la surveillance. Jusqu'en 1991, l'essentiel des opérations de surveillance des services secrets se réalisent hors de tout cadre légal. Suite à un scandale, une loi est adoptée en 1991 qui s'appliquera pour l'écoute des communications conçues pour la téléphonie et le courrier. Elle s'est ensuite élargie aux nouvelles technologies en bénéficiant d'un flou juridique qui a favorisé les abus. « Après le 11-Septembre, on a eu des surveillances des communications numériques. En France, ça s'est fait dans l'illégalité la plus complète », indique Sylvain Steer. Les attentats ont donné au pouvoir l'opportunité de mettre à jour la loi relative au renseignement. « Le gouvernement en a profité pour faire voter le blanchiment légal de tout ce qui se faisait avant de manière illégale », poursuit-il.

Cette légalité nouvelle n'en est pas moins inquiétante, car elle permet une surveillance très étendue... et n'empêche pas certaines initiatives sortant du cadre légal. Adoptée en trois mois à peine, la loi relative au renseignement a « entériné des finalités très larges du renseignement : la lutte contre le terrorisme, l'intégrité du territoire ou encore la défense de l'indépendance nationale, mais aussi « les intérêts majeurs de la politique étrangère, l'exécution des engagements européens et internationaux de la France et les intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France », informe Sylvain Steer. À l'époque, l'Observatoire des Libertés et du Numérique (OLN) qui s'était constitué un an plus tôt autour de plusieurs organisations et syndicats (Amnesty International France, Ligue des droits de l'Homme, Quadrature du Net, Syndicat de la Magistrature...) avait dénoncé les possibilités de « surveillance généralisée » autorisées par cette nouvelle loi. « Le pouvoir étatique a toujours les deux mêmes arguments pour faire avaler la pilule aux citoyens: lutte contre le terrorisme et contre la pédopornographie », ironise Sylvain Steer. Or, la loi de 2015 prévoyait aussi « des motifs qui s'éloignent de ce qui a été vendu aux citoyens » et une application large de ces dispositions permet, sous couvert de sécurité intérieure, d'étendre la surveillance aux journalistes, aux activistes, aux lanceurs d'alerte, etc.

Concrètement, la loi permet aujourd'hui à l'État de mettre en œuvre des mesures de surveillance extrêmement intrusives, à travers des logiciels-espions permettant la copie de tout ce qui se passe sur un ordinateur, des « boîtes noires » permettant de collecter des données de communication Internet sans discrimination, des balises GPS permettant la géolocalisation en temps réel, mais aussi des IMSI-catchers imitant une antenne réseau et pouvant « aspirer » à distance les données d'un téléphone... et de tous ceux se trouvant dans un périmètre de cinq cents mètres. Tous ces dispositifs autorisent des possibilités conséquentes de surveillance. Et, ajoute Sylvain Steer, « d'autres mesures ont été mises en place ». Stimulée par les attaques dont la France a été victime, « la tendance liberticide s'accroît jour après jour ». Au-delà des possibilités aujourd'hui décuplées de la surveillance étatique, une autre force de cet arsenal législatif et technique est d'induire une forme d'autocensure du citoyen provoquée par la crainte d'être surveillé.

L'intégration dans le droit commun d'un certain nombre de mesures de l'état d'urgence est venue compléter un arsenal déjà bien fourni, qui ne demande qu'à s'étoffer davantage avec l'appui d'entreprises spécialisées. Ainsi la start-up américaine Palantir Technologies, qui « se vend comme faisant de l'analyse de big data, propose en fait des solutions de surveillance ». Proche de la CIA, de la NSA et du FBI, elle a signé en 2016 un contrat avec la DGSI, ce qui pose accessoirement la question de la possibilité donnée aux services de renseignement américains d'accéder à certaines informations sensibles en provenance de l'Hexagone.

Dérives numériques

L'exemple brésilien est symptomatique de l'essor des initiatives réactionnaires que l'on observe un peu partout. Arrivé au pouvoir en 2016 par un coup d'État parlementaire, le nouveau président Michel Temer s'est aussitôt lancé dans « des réformes économiques et législatives au nom des meilleurs intérêts du marché », explique Veridiana Alimonti, marquées par « une réforme du travail et des retraites, et des coupes sèches dans les investissements publics liés aux droits sociaux ». Les manifestations déclenchées par ce virage brutal ont donné lieu à une vague de répression et à des attaques contre la liberté d'expression. Celles-ci touchent aussi bien l'audiovisuel public, les milieux artistiques et Internet. « Le Forum national pour la démocratisation de la communication a récemment achevé un rapport qui rassemble les plaintes de violations de la liberté d'expression entre octobre 2016 et octobre 2017 », rapporte Veridiana Alimonti. Celui-ci a relevé des plaintes continuelles sur toute la période.

Le tournant amorcé par Michel Temer l'a rendu extrêmement impopulaire mais lui a permis de s'attirer le soutien des milieux conservateurs. Les violations de la liberté d'expression au Brésil s'inscrivent en effet « dans un contexte plus global de recul conservateur en termes politique, économique et moral », affirme Veridiana Alimonti. Plusieurs affaires récentes témoignent de ce retour en force des mouvements

conservateurs. Entre autres exemples, les « gender studies »² ont subi des assauts particulièrement virulents de groupes ultra-conservateurs, parmi lesquels se trouvent notamment un membre du Congrès, Jair Bolsonaro, et le Movimento Brasil Livre (MBL), dirigé par de jeunes leaders conservateurs. Dans leur croisade réactionnaire, ces groupes utilisent principalement Internet. « Ils ont une véritable stratégie numérique (...) afin de mobiliser la population autour de leurs priorités », constate Veridiana Alimonti. Une enquête effectuée par le journal brésilien de gauche Brasil de Fato et l'association Actantes a cherché à mettre en évidence « les interactions des réseaux sociaux en Amérique latine autour des termes "idéologie du genre" », selon la terminologie de ces groupes conservateurs, et révélé que les résistances aux « gender studies », déjà fortes au Brésil, s'étendaient à d'autres pays de la région.

Parallèlement à cette dérive conservatrice, le web est la cible d'actions qui remettent directement en question le principe de neutralité du Net, un sujet intrinsèquement lié à la liberté d'expression sur Internet. Alors que le Brésil est plutôt en avance au plan légal, avec notamment une loi cadre relative aux droits et libertés sur Internet adoptée en 2014, une étude réalisée par l'organisation Intervozes a permis de vérifier que le principe de neutralité du Net n'était pas toujours respecté. Ainsi, les pratiques de « zero rating », qui consistent pour un opérateur à proposer, dans le cadre de forfaits limités, certains services en illimité non-décomptés du forfait, sont monnaie courante. Or, bien qu'étant en contradiction avec l'article 9 de la loi cadre de 2014, l'autorité de la concurrence a estimé que les zero rating ne posaient pas de problème. « Personne n'a encore provoqué de réaction de la part de l'autorité judiciaire. On espère que ce sera bientôt le cas », confie Veridiana Alimonti. « Ce système profite aux grandes plateformes Internet, mais ce n'est pas la bonne réponse au problème de l'accès à Internet », lance Veridiana Alimonti.

ACTIONS À ENTREPRENDRE

Une éducation citoyenne

Les menaces et risques induits par les usages dévoyés du numérique bénéficient d'une certaine apathie de leurs usagers et de la population en général. En dehors des organisations dont l'action s'articule autour d'un numérique libre ou de la défense des droits et des libertés, peu d'acteurs sont mobilisés, et moins encore réellement conscients des périls de la situation actuelle. « Est-ce qu'on accepte ou est-ce qu'on fait quelque chose ? », interroge Julie Gommes. « C'est à nous de prendre ça en mains en tant

Champ de recherche disciplinaire autour des études sur le genre s'intéressant aux rapports sociaux et aux rapports de pouvoir entre les sexes. Le terme "gender studies" est conservé afin d'éviter les ambiguïtés de la traduction, car bien que les études de genre soient solidement ancrées dans le milieu de la recherche, des militants peuvent utiliser les termes "idéologie du genre" ou "théorie du genre" pour ignorer délibérément l'assise universitaire et scientifique de ce champ de recherche.

qu'utilisateurs », ajoute-t-elle. Le premier obstacle réside moins dans une inconscience totale du pouvoir des firmes et des États, que dans la méconnaissance du fait d'être, tous, exposés aux abus d'une surveillance intrusive mais imperceptible. L'idée selon laquelle « je n'ai rien à cacher parce que je n'ai rien à me reprocher », qui prévaut encore largement, peut expliquer ce manque de contestation.

Avant – ou à côté de – une indispensable mobilisation pour continuer à dénoncer ces abus, ou l'adoption d'outils et/ou comportements plus avisés, un indispensable travail de sensibilisation s'impose, dont l'enjeu est d'en finir avec une forme de crédulité face au discours officiel. « Arriver à comprendre que la surveillance de l'État est très peu visible mais peut avoir un impact n'est pas facile », concède Sylvain Steer. Pour Veridiana Alimonti, cela tient à la complexité et parfois à la technicité d'un sujet « qui nous touche tous les jours, (...) mais difficile à expliquer ». « J'ai lu que Facebook et Google voulaient peutêtre rémunérer les personnes pour leurs données. Si ça passe, c'est fichu », estime une participante. Le seul moyen de faire échouer de telles initiatives est bel et bien d'« éduquer » les citoyens, en s'appuyant sur une inquiétude latente. « En parlant avec des gens ordinaires, j'ai réalisé qu'ils sont préoccupés, quand ils reçoivent des publicités ciblées par exemple », remarque Veridiana Alimonti. Partir de la publicité apparaît comme un axe de sensibilisation pertinent pour expliquer en quoi « on a besoin d'une nouvelle loi de protection des données. Il faut leur expliquer les conséquences que ça peut avoir sur leur vie de tous les jours : leur système de santé, l'accès à un emploi, etc. (...) Mais c'est un travail de fourmi. » D'autant que le temps presse, face à des industries qui cherchent constamment à accroître leur marge de manœuvre.

Le défi est de parvenir à faire comprendre aux citoyens qu'il « ne s'agit pas d'un outil, mais de leurs droits », pense Veridiana Alimonti. C'est l'objet de la campagne « Connecte tes droits » lancée au Brésil par Intervozes et le Conseil national brésilien des droits de l'Homme, qui rassemble « des organisations traditionnelles de défense des droits de l'homme, y compris les mouvements raciaux et de genre, et des militants des droits numériques et d'Internet ». Cette initiative est fondée sur l'idée d'un Internet réellement ouvert à tous, y compris aux groupes vulnérables qui, par ce biais, peuvent « s'adresser à un public plus large, contribuant ainsi à leur reconnaissance en tant que groupe et à leur mobilisation », précise-t-elle. Des vidéos ont été mises en ligne, et l'objectif est à présent d'avoir des actions plus concrètes afin de réclamer notamment une plus grande transparence des plateformes.

Veridiana Alimonti constate avec satisfaction avoir, avec son association, « réussi à sortir de [leur] bulle de militants et d'activistes ». Face à l'enjeu d'améliorer les connaissances techniques, même a minima, pour apprendre à se protéger, la sphère associative a sans doute un rôle à jouer en termes de transmission. « C'est plus facile de toucher les gens, les former. C'est comme ça qu'on arrivera à la diffusion des compétences nécessaires. » Mais il faut pour cela que les associations soient elles-mêmes conscientes des risques, et conscientes aussi de la nécessité de penser collectivement pour s'inscrire dans une lutte qui doit être globale – et technique, juridique, politique. Julie Gommes juge que

l'éducation populaire peut aider à organiser une convergence des « différents mouvements qui sont dans la même ligne mais qui ne se connaissent pas ».

Une montée en compétences techniques

De très nombreuses solutions existent, dont certaines très accessibles, pour déjouer les velléités de surveillance étatiques ou industrielles. L'enjeu est individuel mais également collectif car, au-delà de la protection de ses données personnelles, l'adoption par une large portion de la population de comportements plus prudents compliquera les pratiques de surveillance. Dès à présent, le fait que, « dans les navigateurs récents, les connexions se fassent en "https", est une petite victoire. Ça fait monter le coût d'une potentielle surveillance de masse de manière colossale », souligne Sylvain Steer. Et, ajoute Bernard Salamand, « le jour où 25 ou 30 % de gens chiffreront, les surveilleurs ne pourront plus dire : s'ils chiffrent, c'est qu'ils cachent quelque chose ».

« Il y a vraiment un côté choix, prise de conscience », soutient Julie Gommes. Mais se repérer dans la jungle des alternatives demande un accompagnement. Stéphane Couture informe de l'existence au Québec d'une « école de sécurité numérique, pour montrer aux associations comment sécuriser leurs communications ». Ce n'est pas facile pour autant : « Elles voudraient une solution clé en mains. Quand ça devient plus compliqué, ça ne passe pas. » En France, « le mouvement a pris un peu de temps, mais il a décollé, signale Sylvain Steer. Beaucoup de personnes assurent une transmission sur les questions de sécurité, de vie privée, etc. » Julie Gommes souligne à ce propos l'aide précieuse apportée par les actions et publications comme celles de Ritimo. Les associations sont concernées à double titre par cette question. D'une part, elles sont à même de jouer un rôle de médiation entre l'univers numérique et le « grand public ». D'autre part, elles peuvent être confrontées à la nécessité de protéger les données sensibles de leurs adhérents ou bénéficiaires, dans les domaines social et médical en particulier. « Mettre des fichiers parfois confidentiels sur Dropbox ou Google Docs, c'est comme si on leur confiait les données », considère Julie Gommes.

Tout le monde ne deviendra pas codeur du jour au lendemain – et la plupart des personnes veulent pouvoir accéder à des solutions simples. L'alternative peut passer par les logiciels libres. « Le site prism-break.org propose des alternatives qui vont permettre de remplacer les outils du quotidien », indique Julie Gommes. Dans ce champ du « libre », Framasoft dispose d'un annuaire complet d'outils en ligne « pour tous les usages, du document commun à la planification de rendez-vous », rappelle-t-elle. Et les concepteurs de logiciels libres aident à leur prise en mains. « Les libristes documentent beaucoup leurs outils. (...) Et il y a des associations de libristes, sur Paris, auxquelles on peut demander de l'aide. » La navigation sur Internet peut également s'effectuer par des biais plus sûrs que les navigateurs et moteurs de recherche habituels, tels que Qwant, qui fonctionne avec de la publicité classique mais n'exploite pas les données et ne participe pas à la surveillance de la population, ou Duck Duck Go, qui fait de l'anti-traçage. Enfin,

Mastodon propose un logiciel libre de micro-blogage et un réseau social décentralisé, en alternative à Twitter... avec des fonctionnalités supplémentaires. De tels outils sont doublement intéressants, car ils permettent de sortir d'une posture « suiviste » pour réellement « créer de nouveaux usages qui ont leur particularité et leur force ».

Des réponses judiciaires

Si l'évolution du droit s'est faite dans le sens d'une plus grande surveillance par l'État et de l'intérêt économique de grands groupes, la possibilité d'agir en justice reste, en théorie du moins, ouverte à tous. Et, malgré un contexte assez défavorable, quelques victoires ont été remportées, à l'initiative notamment de la Ligue des droits de l'Homme ou des Exégètes amateurs, un groupe d'action juridique et contentieuse commun à trois organisations, dont la Quadrature du Net. Ils ont ainsi obtenu que le Conseil constitutionnel censure le délit de consultation habituelle de sites Internet terroristes et déclare inconstitutionnel un article du code de la sécurité intérieure permettant une surveillance des communications hertziennes, et que la Cour de justice de l'Union européenne condamne le principe de conservation généralisée des données par les opérateurs. Ces avancées incontestables doivent cependant être nuancées, du fait notamment de l'application différée de certaines décisions.

Par ailleurs, le recours à l'instrument judiciaire reste essentiellement défensif et présente certaines limites. « On participe à monter un réseau contre les procéduresbâillons », explique Bernard Salamand. Ces procédures consistent pour les entreprises à attaquer en justice des ONG, des médias, des chercheurs ou des lanceurs d'alerte pour diffamation. Mais « avoir le droit pour soi ne garantit pas d'être protégé, déclare-t-il. Aller en justice n'est pas simple, ça a un coût technique et financier. » En fin de compte, conclut-il, « produire ou faire produire du droit protecteur c'est bien, mais l'utiliser est très compliqué. C'est un autre chantier dont il faut avoir conscience de la complexité. » Sur la question spécifique de la liberté d'expression, Veridiana Alimonti prône une certaine prudence dans le fait de convoguer la justice. Tout en reconnaissant que « l'exercice abusif du droit d'expression doit recevoir les réponses juridiques appropriées », elle plaide d'abord pour « plus de liberté d'expression en ligne », estimant dangereux, face à la montée de discours de haine en ligne, de « donner aux plateformes la superpuissance de supprimer le contenu selon leurs propres valeurs et normes » ou de décider « que l'approche principale de ces problèmes doit être criminelle, en créant des lois spécifiques contre le harcèlement en ligne ». D'autant que les pratiques incriminées sont pour la plupart déjà couvertes par la législation en vigueur.

Un axe pourrait être intéressant à creuser au plan juridique : le fait de passer les données personnelles dans le domaine public. « En France, ces données sont attachées à la personne, on ne peut pas les vendre », rappelle Sylvain Steer. Au regard du droit, certaines pratiques des entreprises sont donc illégales, mais obtenir gain de cause exigerait de se lancer dans de nombreux recours et dans de longues explications devant les juges. L'idée, formulée par l'essayiste américano-biélorusse Evgeny Morozov, de

considérer les données personnelles comme un « bien public » et de les faire relever d'un « domaine public » de manière anonymisée, couperait l'herbe sous le pied des entreprises en les obligeant à payer une licence pour pouvoir les utiliser. Si cette position iconoclaste soulève de nombreuses questions, elle est une piste à explorer dans une optique de rééquilibrage des pouvoirs.

CONCLUSIONS

Même si la partie est mal engagée, porter le fer sur le terrain politique paraît essentiel. En France, la loi relative au renseignement, émanation directe du pouvoir, prévoit un contre-pouvoir minimaliste : la CNCTR (Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement), censée faire contrepoids aux puissants moyens de surveillance mis en œuvre, ne comporte qu'un seul spécialiste des nouvelles technologies, émet des avis simplement consultatifs face aux demandes de placement sous surveillance, et n'a pas de réel pouvoir de contrôle. Par ailleurs, les services de renseignement peuvent se passer d'une autorisation préalable pour faire face à un danger immédiat ou à une piste impromptue. « Un rapport de force se joue entre l'État et des forces progressistes qui veulent faire évoluer l'équilibre », lance Sylvain Steer. Au Brésil, où le gouvernement est surtout enclin à malmener les lois progressistes, le bras de fer se joue « sur plusieurs fronts en même temps », mais il consiste surtout à « empêcher des retours en arrière ».

Partout, ce plaidoyer s'organise dans des conditions hostiles. « Est-ce un axe stratégique à maintenir? », questionne Bernard Salamand. Constatant le peu d'effet, auprès des députés, de cette stratégie qui demandait « un gros investissement, un travail de fond et un travail judiciaire pour attaquer les textes », expose Sylvain Steer, la Quadrature du Net a confié sa lassitude et manifesté l'intention de privilégier l'action directe auprès des citoyens. L'organisation a toutefois continué à travailler au parlement européen, où les équilibres sont plus complexes et où la stratégie d'influence peut donner des résultats. Malgré la prédominance d'un sentiment fataliste, il serait donc préjudiciable d'abandonner la partie. « Ce sont des batailles à gagner, et il faut y aller », encourage Sylvain Steer. Ces actions participent de la mobilisation collective, et les victoires, même trop rares, montrent que le jeu en vaut la chandelle et servent le travail de sensibilisation.

Table ronde 3 – Autonomie

Moins de dépendance, plus d'autonomie technique et technologique pour les associations

INTERVENANT-E-S:

Benjamin Cadon - Labomedia d'Orléans

Erika Campelo - VoxPublic / Sursaut citoyen

Tamer El Aïdy - Responsable numérique des Petits Débrouillards Île-de-France

Animation: Myriam Merlant, Ritimo

En marge des constats négatifs et des perspectives alarmistes, une forme de résistance positive s'organise, basée sur la créativité, la bidouille, la fabrication par soi-même. Propulsé par des « makers », ce mouvement émancipateur permet de sortir de la dépendance technologique et contribue à réorienter Internet vers sa vocation première : un lieu de partage de connaissances. Tour d'horizon de quelques initiatives qui développent outils et autonomie numériques, pour inciter les associations à s'en emparer sans plus attendre.

QUAND LE LOGICIEL LIBRE PÉNÈTRE LA SPHÈRE ASSOCIATIVE

Développer des solutions technologiques innovantes dans la sphère associative est possible, mais ni simple, ni naturel. Des expériences qui, ayant pu dépasser le scepticisme initial, ont finalement remporté l'adhésion et être couronnées de succès, peuvent être inspirantes.

Création d'un outil libre et collaboratif : l'exemple d'une cartographie d'initiatives citoyennes de solidarité avec les migrants

Anciennement chargée de mission à Ritimo, Erika Campelo s'y était familiarisée au numérique en animant la réflexion du réseau sur ses choix techniques au regard de son projet associatif et politique. Elle y avait acquis la conviction que « la technique n'était pas neutre, mais politique, et qu'il ne fallait pas laisser le choix technique seulement dans les mains des experts ». Dès lors, et sans être elle-même technicienne, elle a fait de l'appropriation technologique par les associations l'un des motifs centraux de son action. Elle poursuit aujourd'hui ce chemin au sein de VoxPublic. Créée fin 2016, cette association accompagne dans leur travail politique de plaidoyer les structures engagées dans la lutte contre les inégalités sociales et les discriminations. « C'est théoriquement

loin du numérique, mais on ne peut pas être loin du numérique. Notre question est : comment, dans le plaidoyer, les outils numériques peuvent-ils être utiles aux associations ? »

En cohérence avec cette orientation technico-politique, VoxPublic a dès le départ adopté les logiciels libres (Spip, Framasoft...) dans l'ensemble de son travail quotidien, et « essaye de partager cette interrogation avec les associations qu'[elle] accompagne: comment faire de l'interpellation des décideurs politiques avec des logiciels libres ? ». Dès ses premières missions d'accompagnement, VoxPublic a intégré la question du numérique dans la résistance sociale... et a très vite éprouvé la résistance psychologique du monde associatif. Le parti-pris est en général de « laisser le choix technique aux techniciens ». En préalable à toute intention politique, Erika Campelo constate le « long travail à faire pour casser cette fausse idée que l'on ne peut pas utiliser des outils libres parce qu'ils sont compliqués ».

En février 2017, VoxPublic est invitée à accompagner un collectif associatif désireux, en amont de l'élection présidentielle, de « créer un contre-discours médiatique sur l'accueil des migrants et de montrer que la France était plus que prête pour en accueillir plus ». Vox Public propose immédiatement la réalisation d'une cartographie numérique. Les réactions n'ont pas tardé : « le numérique, c'est compliqué », « les gens ne vont jamais remplir une cartographie », et surtout « pas avec des outils libres », etc. Parvenant finalement à vaincre les réticences, une cartographie est mise en place sur OpenStreetMap, combinée à un Framacalc en ligne que les associations sont chargées de faire remplir par leurs réseaux et contacts. En très peu de temps, 800 données sont collectées, transformées ensuite en cartographie par un technicien. Aujourd'hui, sursaut-citoyen.org recense 1 300 initiatives, propose un annuaire des structures et catégories d'accueil, et existe en cinq langues (français, arabe, farsi, espagnol, anglais). « Tout a été fait de A à Z avec des logiciels libres, mais ce qui est important, (...) c'est de développer la culture du partage, faire faire aux gens et leur montrer que ça marche. » Erika Campelo souligne toutefois que le projet n'a pas pu se passer des techniciens « pour le transformer en réalité virtuelle ».

La réussite de ce projet a permis d'embrayer sur l'organisation d'États généraux des Migrations, dans l'optique de créer une proposition politique d'accueil des migrants et des réfugiés. Puis, dans le domaine des libertés publiques, VoxPublic a travaillé sur le site du réseau Antiterrorisme, Droits et Libertés (antiterrorisme-droits-libertes.org), toujours avec des logiciels libres. « Les réussites se créent au quotidien, dans la construction collective. Les outils nous aident sur la pression politique, mais aussi dans la concertation collective quand les rencontres et réunions ne sont pas possibles », explique Erika Campelo. Les obstacles rencontrés sont les préjugés très forts qui subsistent vis-àvis des logiciels libres, et le temps requis pour s'acculturer à ce nouvel environnement technologique alors même que les associations et leurs salariés sont souvent débordés. Or, les logiciels libres ne sont pas plus compliqués à manipuler. « Renseigner un tableur quel qu'il soit est toujours un investissement, affirme Bernard Salamand. Si ça avait été sur Google Docs, ça leur aurait demandé autant de temps. C'est juste que ça fait un peu peur. » Il

ne s'agit pas pour autant de modifier à tout prix les projets conçus avec des logiciels propriétaires, dès lors qu'ils fonctionnent. Erika Campelo préfère miser sur le temps long de l'appropriation – c'est-à-dire de la formation, du partage et de la transmission. « Il ne faut pas se mettre dans le temps imposé par les bailleurs. Le temps associatif est toujours inscrit dans le moyen et le long termes. » Preuve d'une appropriation réussie : le projet de cartographie a été reproduit et adapté pour la seule région de Montpellier.

Aujourd'hui, précise Erika Campelo, « des fondations accompagnent les associations dans ces choix techniques, mais il devrait y avoir plus de politiques publiques dédiées à ça ». Le choix numérique et technologique dans le projet politique de Ritimo a pu être fait, car il pouvait être « accompagné par l'Agence française de développement et par la Fondation pour le progrès de l'Homme, qui ont cette sensibilité par rapport au logiciel libre ». Mais il y a globalement « un problème de choix politique en France ». Les débats sont par exemple assez vifs sur la question du numérique à l'école, où l'Éducation nationale devrait réellement s'interroger sur ses choix technologiques. « Choisir des ordinateurs équipés de logiciels Microsoft est un choix politique », martèle Erika Campelo.

Le passage au 100 % libre : l'exemple des Petits Débrouillards

L'association Les Petits Débrouillards a pour mission l'éducation aux sciences et techniques, dans le même esprit que l'émission télévisée « C'est pas sorcier » mais dans les écoles et centres de loisirs. À sa création, il y a trente ans, elle basait son action sur l'observation des phénomènes. Tamer El Aïdy est à l'origine de l'acculturation progressive de l'association aux nouvelles technologies. Quand l'informatique a commencé à se développer il y a vingt ans, l'association s'en est emparée en le regardant « comme une bête curieuse ». Son appropriation a été graduelle. D'abord, « on regardait comment l'ordinateur fonctionnait », explique Tamer El Aïdy. Quelques années plus tard, alors qu'il prend la direction d'un espace multimédia Jeunesse, ce dernier fait le choix d'ouvrir les portes du centre pour que chacun puisse se familiariser avec l'outil. Surpris de la façon dont celui-ci est utilisé par les jeunes (pour jouer en réseau, faire leurs devoirs...), il décide d'« observer les usages, et non plus les objets », en lien notamment avec Internet. Enfin, au tournant des années 2010, Les Petits Débrouillards « s'intéressent à l'accompagnement des politiques publiques pour comprendre les transformations de la société », Tamer El Aïdy se fixant pour rôle d'accompagner les structures à objectiver cette nouvelle donne.

Parallèlement à l'intégration de ce nouvel univers dans son action pédagogique, l'association a évolué en interne sur cette question. Quand Tamer El Aïdy rejoint Les Petits Débrouillards en 2001, l'association découvre encore les ordinateurs, et l'animateur prend en charge tout ce qui relève de l'informatique : il propose des logiciels, de nouvelles façons de travailler, dépanne les uns et les autres... et, ce faisant, participe à la déresponsabilisation collective sur cette question. Un tournant s'opère avec l'apparition des logiciels libres. Après en avoir exploré et validé le fonctionnement,

Tamer El Aïdy décide unilatéralement de les installer sur l'ensemble des machines, au sein de l'espace multimédia mais aussi sur les ordinateurs de ses collègues, auxquels il impose Ubuntu en lieu et place des différents systèmes d'exploitation utilisés en simultané suivant les goûts de chacun. Son message est simple : « Je ne m'occuperai plus des autres. » Il reconnaît la brusquerie de la méthode. « Ça n'avait pas été débattu, c'était une sorte de hold-up, ce n'était pas fairplay... mais c'est passé. » À l'exception de la graphiste et du comptable qui, pour des raisons propres et que Tamer El Aïdy a jugées entendables, ont souhaité conserver Illustrator pour l'une, Apple pour l'autre, les salariés ont tous pris le pli.

Malgré tout, l'animateur souligne que les process d'appropriation des logiciels libres sont compliqués et n'empêchent pas « des stratégies individuelles de comportement ». Ainsi, l'informaticien chargé de développer une base de données dans une perspective d'usage collectif n'avait pas d'expertise suffisante en design pour sortir d'une interface utilisateur âpre, ne facilitant pas sa prise en mains. Tamer El Aïdy confie mener « un combat permanent » à tous les niveaux de l'organisation, y compris auprès de ses collègues experts en numérique. Cette dimension restant l'apanage de techniciens, chacun d'eux est « libre de faire ses choix à 80 % ». Tamer El Aïdy évoque ainsi l'exemple d'une cartographie associant non-libre (données Google) et libre (moteur Wiki). Sa posture exige de la négociation et de la souplesse. La gestion de la base de données est représentative de l'évolution passée et à venir. Tamer El Aïdy a recentré l'attention de son collègue sur son savoir-faire en matière de gestion des droits et des comptes. « J'ai utilisé son système d'identification, et agrégé (...) des logiciels agréables et simples à utiliser. Ca s'est fait par-dessous la table ou par défaut. » Cette souplesse nécessaire est plus générale. « À un moment, j'ai imposé des choix en tant qu'administrateur système, mais (...) je n'ai pas à imposer ma façon de ranger les données. (...) Chacun est persuadé que sa façon de ranger est la meilleure. On touche au cadre conceptuel. Il y a plein de façons de voir les choses, et toutes sont valables. »

D'une approche d'abord technique, Tamer El Aïdy est passé progressivement à une dimension politique qui n'a toujours pas été validée par l'association, laquelle « n'a pas inscrit dans les statuts de ne travailler qu'en libre ». Personne ne l'a cependant empêché d'avancer dans ce sens et de dédier une partie importante de son temps salarié pour faire avancer ces questions – et pour des résultats pas toujours tangibles, « juste pour que ça tourne ». Tamer El Aïdy concède qu'« avoir quelqu'un qui fait ça à plein temps est du luxe ». Selon lui, l'essentiel aujourd'hui est que chaque informaticien documente ses projets, car le risque est que « cette belle histoire reste confisquée par les techniciens. » Dans cette transformation globale des métiers, il plaide pour partager les choses mais reconnaît la complexité de la tâche. « Rédiger pour partager prend du temps, c'est un effort extrêmement compliqué. » L'une de ses collègues est actuellement en congé formation pour se former à la gestion documentaire, et Tamer El Aïdy a lui-même obtenu de bénéficier d'une formation. Il espère arriver « à documenter chacun des choix scientifiques (...) avant de quitter l'association. (...) On n'est pas uniquement dans la bien-pensance,

précise-t-il. C'est une stratégie. »

Sur la question logicielle, Tamer El Aïdy observe parvenir à imposer plus facilement le libre auprès des jeunes en service civique passés récemment par l'association. « Ils sont assez agiles et (...) ont la capacité à naviguer entre les interfaces. » Pour ce qui est des autres salariés, il suggère que l'argent « économisé en termes de licence [soit] orienté sur de la formation », de façon à pouvoir « embarquer tout le réseau sur le chemin du libre ». Car même si certains arguments « anti » ne sont plus valables, en termes de fluidité et d'ergonomie notamment, « les apprentissages numériques sont toujours douloureux. On a tous développé des stratégies individuelles de contournement. ». Face à celles-ci, on peut « faire la démonstration par la coercition », mais aussi « affirmer des choix politiques ».

« Dégoogliser » : une stratégie à plusieurs facettes

L'enjeu de reconquérir une forme de « souveraineté technologique » est au cœur de l'action de la Labomedia d'Orléans, et d'un deuxième dossier Ritimo consacré à cette question, paru en janvier 2018. Avec, au centre de cette idée, la conviction formulée par Benjamin Cadon que « le code informatique est un objet éminemment politique ». Nous sommes en effet dans une situation de confrontation à des entreprises qui, à partir d'algorithmes, « regardent nos usages numériques pour prévenir tout ce qu'on veut faire » – et qui, malgré des modèles économiques variables (vente de produits, publicité), ont pour point commun d'« esquiver la fiscalisation, au moins sur le territoire français ». En outre, ces systèmes sont des instruments de soft power. Google est ainsi utilisé par les USA comme « une arme pour "coloniser" certains pays et avoir une action politique sur ceux-ci ». Sans compter les risques de collusion avec des agences de renseignement. Enfin, les GAFAM participent d'une « forme de lobotomisation collective », à tel point que d'anciens cadres de Facebook ont appelé publiquement à ne plus utiliser le réseau social.

Dans ces conditions, la « dégooglisation » d'Internet s'impose (degooglisons-internet.org), en recourant à des alternatives aux services commerciaux. L'enjeu, ce sont aussi bien les services informatiques que les données libres et le matériel libre (cartes électroniques open source, open hardware...). C'est aussi, « par extension, (...) la démocratie ouverte ou open government, pour participer à la décision politique ». Des évolutions de fond sont déjà à l'œuvre. En effet, si Google concentre 94 ou 95 % des usages en France, « Internet et toute une partie de l'informatique actuelle marchent grâce à des logiciels libres ». En France, Framasoft est aujourd'hui en pointe, grâce à un ensemble de logiciels libres dont l'objectif est de « contrevenir à cette super-centralisation du web autour de quelques utilisateurs dominants ». Avec un nombre d'employés extrêmement réduit (moins d'une dizaine, face aux 55 000 de Google), l'association a « fait des miracles », estime Benjamin Cadon.

Pour essaimer tout en restant à taille humaine, Framasoft a lancé l'initiative « Chatons » (chatons.org), qui incite à la création d'initiatives locales se reconnaissant dans le

manifeste de Framasoft et s'engageant à respecter la charte que l'association a élaborée. La création à Orléans de l'Amipo, sorte d'Amap informatique, s'inscrit dans cette dynamique. Cette association locale, qui se revendique d'une « logique d'éducation populaire pure et dure », vise à « libérer » Orléans des GAFAM en décentralisant et relocalisant les services Internet via des services informatiques (PADs, cloud, sondages...) libres, transparents et solidaires. Le cœur de l'initiative est de faire ensemble. « On aurait pu monter quelque chose très vite entre nous, mais l'idée est de proposer des services à des gens très néophytes. Le processus est donc beaucoup plus long que si l'on avait donné toute liberté à des spécialistes », détaille Benjamin Cadon. Cette manière de faire « a permis à des gens de monter en compétences pour lancer ce service de cloud [qui] remplit déjà pas mal d'usages ». L'un des principaux défis est de garantir la pérennité de ce service alors que le projet est entièrement bénévole. « On est un peu timide dès lors que ça rentre dans un usage professionnel, parce qu'on ne peut pas permettre que ca ne marche pas ». Une autre question concerne la gestion des données personnelles. Pour l'heure, la seule issue est de faire confiance aux administrateurs, mais l'objectif, techniquement complexe, est de parvenir au chiffrement de bout en bout.

À côté de ces actions très locales, Benjamin Cadon fait état d'autres alternatives nées ailleurs. Yuno Host (yunohost.org) vise à faciliter l'auto-hébergement de services. Riseup (riseup.net) propose des mails éthiques. Le logiciel Pretty Good Privacy (openpgp.org) permet de chiffrer le contenu de ses mails, mais il s'adresse surtout à des personnes assez avancées techniquement, ce qui en limite un peu la portée. Le logiciel ProtonVPN (protonvpn.com) propose des tunnels chiffrés permettant de se prémunir des boîtes noires. De même, Off-the-Record (otr.cypherpunks.ca) donne la possibilité de chiffrer la messagerie instantanée. Au cours des formations qu'elle dispense, la Labomédia promeut aussi d'autres outils: F-Droid (f-droid.org) est un catalogue installable d'applications de logiciels libres et open source pour Android; l'application Signal, qui n'est pas complètement open source, permet des communications vocales chiffrées; Riot.im (riot.im) et Jitsi.org (jitsi.org) sont des logiciels de visioconférence permettant d'être appelé; le navigateur TorBrowser (torproject.org) favorise la préservation de la vie privée; etc.

Ces alternatives libres et de nombreuses autres contribuent à moins alimenter les grandes entreprises et à mieux protéger sa vie privée et la confidentialité de ses communications. Le wiki de la Labomedia (wiki.labomedia.org) propose un tour d'horizon plus exhaustif des ressources disponibles. La structure propose également un « open atelier » tous les jeudis. Enfin, le site hackerspace.org recense tous les lieux ressources réunissant des passionnés de technologies.

CONCLUSIONS

En marge des aspects techniques, certaines questions se posent. En premier lieu, celle

de l'accompagnement nécessaire des personnes, du fait de la dématérialisation de certains services. « Peu à peu certains services publics vont être accessibles par Internet uniquement, indique Tamer El Aïdy. La seule clé d'accès restera le mail. Il faudrait un service public dédié uniquement au fait d'offrir un point d'accès au mail (...) pour garantir la continuité du service public. » La question de la confidentialité est aussi en jeu, puisque l'on peut être amené à livrer des informations intimes alors que « tout passe par Gmail et les opérateurs privés de mail. (...) Il y a une réponse collective à trouver pour protéger les plus faibles. »

Face aux usages, la question éducative se pose de nouveau. « Malgré tout ce qu'on sait sur Facebook, on continue de l'utiliser », note Myriam Merlant. « Peut-être faut-il qu'un scandale touche Facebook ou Google pour mobiliser l'opinion publique », songe Benjamin Cadon. Un participant acquiesce : « Le scandale n'existe pas. Pour qu'il existe, il faut s'indigner. Et pour s'indigner, il faut comprendre ce qui se passe, quel est le fondement. Il faut donner cette base culturelle pour que, si un scandale surgit, il y ait cette base qui fasse qu'on bouge. » Tamer El Aïdy partage cet impératif d'« élargissement de la base sociologique de ceux qui s'intéressent au numérique. (...) Il faut mener un travail d'accompagnement pour désangoisser », dit-il en appelant à « travailler collectivement pour faire de l'informatique un objet politique, du quotidien. Sinon, on n'arrivera pas à changer la donne. » « Débloquer » les utilisateurs passe aussi par « l'expérience d'usage », suppose un participant.

La donne actuelle peut y être favorable. « Il y a une dizaine d'années, ça passait par l'ouverture de la machine et la bidouille, rappelle Tamer El Aïdy. Aujourd'hui, le rapport à l'informatique est extrêmement présent via le smartphone. » Cela permet de partir des embarras quotidiens relatifs au numérique, et ainsi s'extraire du code et « remettre ça sur le champ de la société. (...) L'enjeu n'est pas de faire des codeurs mais d'accompagner l'ensemble des citoyens. » Pour Stéphane Couture, « lâcher l'idée du code » passe très concrètement par le fait de dévoiler « la matérialité du numérique : la construction du téléphone, la visualisation du centre de données, etc. Les étudiants voient quelque chose d'invisible : ils sont subjugués. » Pour Benjamin Cadon, l'ambition est avant tout de « nourrir d'autres imaginaires, dans une logique d'éducation populaire ». « Les résistances numériques sont avant tout des résistances sociales (...) face à cette montée de conservatisme et de populisme », prolonge Erika Campelo. En témoigne tout récemment la décision des USA sur la fin de la neutralité du Net. « Nous avons beaucoup de combats à mener, pas faciles, mais qu'il ne faut pas lâcher. Le rapport de force n'est pas en notre faveur, mais il faut continuer. Et on a les outils pour le faire ! », conclut-elle.



Ce séminaire a été organisé par Ritimo, dans le cadre du programme e-change et du projet "informé.e.s ? transformez !", avec le soutien financier de l'Agence française de développement et de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme³.

Merci aux participants à la table et dans la salle!

Retrouvez les captations vidéo du séminaire, nos documents et annonces d'activités sur les questions des résistances numériques associatives, sur nos sites :

www.ritimo.org www.plateforme-echange.org

Actes du séminaire rédigés par Raphaël Mège (bouldegomme@free.fr), janvier 2018.

Les propos et idées exprimés pendant ce séminaire n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne représentent pas une position officielle de l'AFD ou de la FPH.